



Une partie des 450 coopérateurs qui ont permis au concept Supercoop d'exister. PHOTO LAURENT THELLET

Le supermarché qui appartient à ses clients

BORDEAUX-BÈGLES Avec l'achat de parts à prix modique et trois heures par mois consacré au magasin, les consommateurs disposent de produits de qualité vendus à marge très réduite

HERVÉ PONS
h.pons@sudouest.fr

Franchir la porte de Supercoop un panier à provisions à la main, c'est en quelque sorte entrer dans son propre garde-manger. Au détail près, qu'il est partagé par plus de 400 personnes... et qu'elles devraient être environ 1 500 au milieu de l'année prochaine.

Le minuscule supermarché installé dans l'ancienne perception des impôts, à Bègles, place du 14-Juillet, est un lieu unique en Gironde, très rare en France (il n'y en aurait que trois, avec un à Paris, La Louve, et un autre à Bayonne, Otsokop). Le principe veut que les consommateurs soient « coopératifs et participatifs ». Anne Monloubou, architecte-paysagiste de métier, a porté le projet pendant trois ans (1) et a gagné la partie. Oh ! pas toute seule. Ce fut « une force qui va », comme disait Victor-Hugo (dont on

a beaucoup parlé ces derniers jours et qui ne circulait pourtant pas en Harley-Davidson), avec des jeunes, des retraités, des garçons et des filles, des riches un peu, beaucoup et pas du tout. « On entend parfois dire que nous sommes des bobos ; à Supercoop, il y a des gens avec des petits revenus, des minima sociaux, de minuscules retraites », se défend Anne Monloubou avant même que ne s'exprime le méchant soupçon.

« Pas des bobos »
Supercoop, c'est quoi ? C'est faire fonctionner un petit supermarché (1 000 références de produits en rayon aujourd'hui, 3 000 au printemps prochain) à partir de parts qu'achètent les coopérateurs-consommateurs. Ils ajoutent trois heures par mois à jouer au marchand ou à la marchande (ce peut être aussi du télétravail de gestion depuis son domicile). Un jeu pour grandes person-

nes et le plus sérieux du monde. Peut-être même que Supercoop ouvre une voie révolutionnaire dans le binôme distribution-consommation.

« Pour entrer à Supercoop, les coopérateurs-consommateurs doivent acheter 10 parts à 10 euros, donc investir 100 euros. Mais les personnes qui perçoivent des minima sociaux y accèdent à 10 euros », poursuit Anne Monloubou.

Une fois coopérateurs, les consommateurs bénéficient de produits dont le prix est de 20 à 40 % moins chers que dans les circuits classiques. C'est bien, mais ce n'est pas là le seul intérêt, loin s'en faut : on ne mène pas combat sur le terrain des discounters. Les produits doivent être au-dessus de tout soupçon, bio et -ou- locaux, circuits courts, sans composés douteux (dans le domaine des soins du corps, c'est aussi important que dans l'assiette), pas d'enfants qui triment au bout du monde. Que du clean ! Et

Nouveau magasin au printemps

Plus vastes, capables de proposer 4 000 produits (contre un millier aujourd'hui), tels se présentent les nouveaux locaux de Supercoop qui ouvriront au mois de mars 2018. Ils seront situés à proximité du boulevard Jean-Jacques-Bosc, près de la Cité numérique de Bègles, côté Bordeaux. Précisément rue Oscar et Jean-Auriac. Toutefois les bureaux de l'association resteront sur le site béglais de la place du 14-Juillet. Alors qu'aujourd'hui Supercoop est ouvert du lundi au vendredi, seulement de 17 à 19 h 30 (de 10 à 19 h 30 le samedi), le nouveau magasin coopératif sera ouvert 60 heures par semaine. Compte tenu des investissements à y réaliser, l'association lance un appel à sociétaires. Les renseignements sont sur coopfunding@supercoop.fr. Le site est www.supercoop.fr

s'il y a un doute, un élément non renseigné, une ombre soumoise, le produit n'accède pas au rayon. Et encore, si les clients-coopérateurs ne sont pas satisfaits d'un produit, celui-ci doit aller tenter sa chance ailleurs. Ce fut le cas pour un cidre jugé peu goûteux. Le départ d'un produit est aussi démocratique que son entrée : c'est l'assemblée des coopérateurs qui décide.

Le prix est « la juste rémunération des producteurs ». Jean-Paul Taillardas, jeune retraité journaliste, indique qu'une marge unique de 17 % est appliquée sur tous les produits et qu'elle est réinvestie dans la marche du supermarché et dans les deux salariés qui sont indispensables à la con-

tinuité du fonctionnement. Anne Monloubou ajoute l'esprit-bon-qui règne entre les clients-coopérateurs, avec notamment le cas d'une Méri-gnacaise qui se rend chaque jour passer quelques moments d'activité à Supercoop. « Notre nouvelle adresse (NDR : lire ci-dessus) va nous permettre de toucher un public modeste et d'ajouter au supermarché un but social », se réjouit la coopératrice.

(1) La Ville de Bègles a particulièrement soutenu ce projet avec les maires Noël Marrière, puis Clément Rossignol Puech, et l'adjoint à l'activité économique Fabienne Fédou ; la Ville de Bordeaux aussi avec l'élu Emille Kuziev.